



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un septembre le Conseil Municipal dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice :27
Membres présents : 18
Procurations :8
Suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes contre :0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (procuration à I. Dexpert), M. Patrick DUFAU (procuration à D. Barreyre), M. Julien RIVIERE (procuration à B. Jollys), M. Nicolas SERRIERE (procuration à F. Delcros), Mme Mélanie MANO (procuration à F. Chadefaud), M. Jacques DELLION (procuration à R. Bamale), M. Pierre MONCHAUX (procuration à I. Pointis), M. Laurent JOUGLENS (procuration à L. Soulard).

Absente : Mme Sylvie BADETS.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POINTIS

N° DE_2021_106

OBJET : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE – ADHESION AU RESEAU PARTENAIRE « BIBLIO.GIRONDE »

Madame Marie-Bernadette DULAU informe le Conseil Municipal du schéma girondin de développement des bibliothèques et des coopérations numériques adopté par le Département de la Gironde, qui permet aux communes en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de développer les activités de la médiathèque municipale.

Madame Marie-Bernadette DULAU indique les engagements respectifs de Biblio.Gironde et de la commune inscrits dans la convention.

Madame Marie-Bernadette DULAU demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention de partenariat entre la Commune et le Département de la Gironde, dont un exemplaire a été transmis à chaque membre du Conseil.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à ce partenariat.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

